

GUIDE DU PRÊT DE MATÉRIEL

POUR LES ASSOCIATIONS ET RIVERAINS

RIVERAINS : PRÊT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES VOISINS

ÉTAPE 1 Préparation logistique de mes manifestations

- En fin d'année N-1, je transmets au secrétariat du Pôle JSCA les dates de mes événements.
- Je prends connaissance des événements et autres manifestations programmés à la même date.
- Je mesure l'ampleur de la manifestation au regard des capacités logistiques et humaines de mon association / entreprise.

ÉTAPE 2 J'anticipe le temps de ma demande

- J'anticipe et procède à ma demande le plus tôt possible afin que ma demande soit enregistrée à minima 1 mois avant la date de la manifestation.
 - Les manifestations d'ampleur et nécessitant beaucoup de matériel doivent être programmées bien en amont des dates.
-  **Les demandes ne respectant pas les délais ne seront pas prises en compte.**

ÉTAPE 3 J'effectue ma demande

- J'évalue au mieux mes besoins. Je peux demander l'expertise du secrétariat du Pôle JSCA pour optimiser ma demande
- J'établis la liste de mes besoins que je transmets par mail :
 - date et lieu
 - quantitatif du mobilier événementiel (*tables, bancs...*)
 - besoin en soutien technique ou autres demandes (*panneaux de signalétiques, ouverture d'un site pour les sanitaires...*)

ÉTAPE 4 Retrait & retour du matériel

- Je retire le matériel et le redépote au Centre Technique Municipal* selon des plages horaires précises :

Du lundi au jeudi :	Le vendredi :
> 8h30-9h00	> 8h30-9h00
> 11h30-12h00	> 11h30-12h00
> 13h30-14h00	> 13h30-14h00
> 16h15-16h45	> 15h15-15h45
-  **Le matériel est à retirer le jour même ou la veille de la date de prêt. Il et à redéposer le lendemain.**

EN CAS D'ANNULATION

Les annulations de matériel et/ou d'événement doivent faire l'objet d'une information au plus vite auprès des services JSCA. En cas de défaut d'information, toute nouvelle demande de matériel sera compromise.

CONTACT : secrétariat du pôle JSCA - 03 83 37 01 67 - locationsalles@mairie-maxeville.fr

** Retrait et dépose du matériel au Centre Technique Municipal : 11 rue du Gué - Maxéville*